

punitions corporelles à des élèves d'un caractère intraitable, et avec lesquels aucun autre moyen ne réussit, il ne s'en suit pas que la chose doit être érigée en système, et il est très dangereux pour les autorités de mettre entre les mains de personnes inexpérimentées un instrument dont ils pourraient se servir sans discernement et les exposer à tomber dans des écarts fort regrettables.

J'avoue que les punitions corporelles sont nécessaires dans certains cas, mais ce moyen extrême ne doit être employé qu'après que tous les autres ont été essayés et cela avec le plus grand sang-froid, la plus grande modération.

J.-B. C.

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique

(Suite et fin)

STATISTIQUES

Les statistiques de la dernière année scolaire constatent le progrès croissant de l'Instruction en cette province. Elles peuvent servir de réponse aux accusations malveillantes proférées contre nous par des personnes peu au courant du mouvement intellectuel qui s'opère au sein de notre population.

Le premier tableau indique que le nombre des municipalités sous le contrôle des commissaires d'écoles s'est accru, en 1894-95, de 1,246 à 1,283, et que le nombre des maisons d'écoles a augmenté de 136.

Les voici :

Municipalités sous le contrôle des commissaires ou syndics catholiques.....	972
“ “ “ “ protestants.....	311
Total des municipalités.....	1,283
Maisons d'écoles appartenant à la municipalité.....	4,919
“ “ louées.....	432
Maisons employées pour les écoles indépendantes.....	257
Total des maisons d'écoles.....	5,608
Maisons d'école en pierre.....	243
“ “ briques.....	309
“ “ bois.....	5,056
Total des maisons d'écoles.....	5,608

On constate par le tableau suivant que le nombre des écoles s'est accru de 238 durant la dernière année,